



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

| <b>CONSEILLERS<br/>EN FONCTION</b> | <b>CONSEILLERS<br/>PRESENTS</b> | <b>PROCURATIONS</b> | <b>CONSEILLERS<br/>ABSENTS</b> |
|------------------------------------|---------------------------------|---------------------|--------------------------------|
| <b>29</b>                          | <b>16</b>                       | <b>06</b>           | <b>13</b>                      |

Séance du 16 janvier 2025 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 10 janvier 2025.

**PRESENTS :** Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - FRANGIAMORE - BECKENDORF - KERMAOUI.  
MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - KLASSEN - BAHFIR (à partir du point n° 3) - ESTRADA.

**PROCURATIONS :** Mmes MANGIONE - PIESTA - MM. BOUMEKIK - RAHAOUI - LA LEGGIA et ANANICZ qui ont donné procuration respectivement à Mme TUSCHL - MM. ESTRADA - KLASSEN - Mme HARRATH - M. KLEINHENTZ - Mme KERMAOUI.

**ABSENTS EXCUSES :** MM. OURIAGHLI et MILIOTO

**ABSENTS :** Mmes CHEBLI - YILDIRIM - KHOUMRI - M. PODBOROCZYNSKI - ELHADI.

**07 - Participation financière de la commune à l'association Elan pour la gestion  
du Centre Social pour l'exercice 2025**

**Rapporteur : Mauro USAI**

**Exposé des motifs :**

Par délibération en date du 28 mai 2021 le conseil municipal a décidé de confier à l'association Elan la gestion du centre social, et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens de 2021 à 2024 ainsi que les avenants.

Dans sa séance du 25 novembre dernier, le conseil municipal a approuvé le renouvellement de cette convention d'objectifs pour la période 2025-2030. Par la signature de cette convention, la ville s'est engagée à soutenir l'association au moyen de financements annuels sur la base d'une négociation entre les deux parties et sur la base du budget prévisionnel.

Pour rappel les missions confiées à Elan sont les suivantes :

- renforcer la participation des habitants aux animations locales,
- créer des liens durables entre les habitants,
- améliorer les situations sociales complexes,
- être un outil de la vie démocratique,
- être un lieu de rencontre,
- soutenir les parents dans le parcours éducatif des enfants.

Pour mémoire, en janvier 2023 l'association a signé une convention d'objectifs et de financement animation globale et coordination avec la CAF dont les axes prioritaires sont en lien direct avec les missions que la commune a confié à l'Association Elan :

- lutter contre la précarité socio-économique et le repli sur soi des personnes en difficulté ;
- développer le lien social, la rencontre et le brassage de la population ;
- promouvoir les loisirs éducatifs ;
- accompagner les actions liées à la parentalité.

Pour 2025 l'association Elan sollicite une subvention annuelle de 431 000 €.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal décide :**

- décide d'autoriser le mandatement d'une subvention de 431 000 € qui sera versée en 2 fractions :
- 143 000 € en janvier 2025 ;
- 288 000 € en mai 2025 après l'assemblée générale de l'association et la remise des documents comptables.
- mandate M. le Maire ou son représentant pour la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire  
Laurent KLEINHENTZ

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »*